

**Commission civile d'examen et de traitement des  
plaintes relatives à la GRC**

**Rapport financier trimestriel**

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018

ISSN 2562-6434

## Table des matières

1.0 Introduction .....	3
1.1 Mandat .....	3
1.2 Méthode de présentation du rapport .....	3
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	4
3.0 Risques et incertitudes .....	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	5
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	5
6.0 État des autorisations (non vérifié) .....	6
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	7

## 1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

## 1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

## 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

À la fin du troisième trimestre de 2018-2019, la CCETP avait dépensé environ 64 % de ses crédits totaux disponibles, comparativement à 65 % pour la même période en 2017-2018.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 70 % des dépenses prévues en 2018-2019, comparativement à 68 % en 2017-2018. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et aux exigences opérationnelles.

## **3.0 Risques et incertitudes**

Bien que le budget de fonctionnement de la CCETP et ses ressources internes suffisent pour gérer le niveau actuel de plaintes du public, de demandes d'examen, d'enquêtes d'intérêt public et d'enquêtes stratégiques, sa marge de manœuvre en cas de hausse subite de la demande est très faible. En suivant les plaintes et en surveillant les tendances, la CCETP peut se charger des secteurs et des dossiers prioritaires et atténuer le risque. De plus, la CCETP dispose d'une réserve stratégique en cas de hausse marquée de services ainsi que d'une stratégie d'approvisionnement lui

permettant de faire appel à des ressources d'enquête supplémentaires en cas de hausses à court terme de la demande.

## **4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Le 2 janvier 2019, le gouvernement du Canada a nommé M<sup>me</sup> Michelaine Lahaie au poste de présidente de la Commission.

## **5.0 Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Michelaine Lahaie  
Présidente  
Ottawa (Canada)

---

Tim Cogan  
Dirigeant principal des finances et  
Directeur des Services intégrés et des  
Communications  
Ottawa (Canada)

Date : 28 février 2019

Date : 28 février 2019

## 6.0 État des autorisations (non vérifié)

### Exercice 2018-2019 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	9 667 981	2 210 782	6 124 077
<b>Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés</b>	984 308	246 077	738 231
<b>Autorisations totales</b>	<b>10 652 289</b>	<b>2 456 859</b>	<b>6 862 308</b>

### Exercice 2017-2018 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	9 020 809	1 886 533	5 767 694
<b>Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés</b>	915 080	228 770	686 310
<b>Autorisations totales</b>	<b>9 935 889</b>	<b>2 115 303</b>	<b>6 454 004</b>

\*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## 7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

### Exercice 2018-2019 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	7 460 016	1 840 633	5 229 966
Transports et communications	686 496	107 877	242 031
Information	146 364	52 201	59 604
Services professionnels et spéciaux	1 562 794	370 310	917 293
Location	79 320	62 373	196 858
Réparation et entretien	113 314	447	796
Services publics, fournitures et approvisionnements	198 300	25 920	54 718
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	118 036	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	114 259	6 819	100 230
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	173 390	(9,721)	60 812
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>10 652 289</b>	<b>2 456 859</b>	<b>6 862 308</b>

### Exercice 2017-2018 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	6 743 616	1 587 551	5 248 457
Transports et communications	686 496	37 357	150 641
Information	146 364	2 856	30 622
Services professionnels et spéciaux	1 562 794	173 266	473 532
Location	79 320	39 055	148 639
Réparation et entretien	113 314	452	5 493
Services publics, fournitures et approvisionnements	198 300	10 965	28 318
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	118 036	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	114 259	33 706	117 998
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	173 390	230 095	250 304
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>9 935 889</b>	<b>2 115 303</b>	<b>6 454 004</b>